



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité de  
Saint-Joseph-de-Kamouraska**

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 5 juin à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.**

**Sont présents :** Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,  
Messieurs LES CONSEILLERS

Charles Montamat,  
Michel Viens,  
Francis Boucher,  
Raymond Frève  
Renaud Ouellet,  
M. Yves Lapointe

Tous les membres présents forment le quorum.

La séance est ouverte à 19h30 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse, Nathalie Blais, directrice générale rédige le procès-verbal.

**01-06-2018**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres que l'ordre du jour soit adopté et en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

**02-06-2018**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>er</sup> MAI 2018**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2018 soit adopté tel que déposé.

**03-06-2018**

**REPRÉSENTANT AU CONSEIL SUR LE COMITÉ DE  
BMX**

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu unanimement que M. Renaud Ouellet soit le représentant du conseil sur le comité tripartite formé dans le cadre d'un projet d'installation d'une piste de BMX.

**04-06-2018**

**MOTION DE FÉLICITATIONS À M. FRÉDÉRIK TONER  
DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA**

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil offre ses meilleures félicitations à M. Frédérick Toner récipiendaire de la médaille du lieutenant-gouverneur honorant le bénévolat effectué auprès de notre communauté durant de nombreuses années, cette médaille fut remise à Rimouski ce 26 mai 2018.

**05-06-2018**

**EMBAUCHE DE MME MARIE-ÈVE BLACHE-GAGNÉ,  
AGENTE DE DÉVELOPPEMENT ET DE LOISIRS EN  
REMPLACEMENT DE JULIE THIBAUDEAU-BÉLAIR**

**ATTENDU QUE** la démission de Mme Julie Thibaudreau-



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité de  
Saint-Joseph-de-Kamouraska**

Bélaïr comme agente de développement et de loisirs en date du 29 mai 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu unanimement d'embaucher Mme Marie-Ève Blache-Gagné en date du 29 mai 2018 pour 14 heures par semaine;

**EN CONSÉQUENCE**, Madame Blanche-Gagné est autorisée à signer tous documents en cours et nouveaux, en lien avec son poste d'agente de développement et de loisirs.

**06-06-2018**

**OFFICIALISER LE TITRE DE MME SOPHIE DE COURVAL**

**ATTENDU QUE** Mme Sophie de Courval est à l'emploi de la municipalité depuis environ 2 ans comme adjointe administrative ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Viens et résolu unanimement d'officialiser le titre et responsabilité de Mme Sophie de Courval comme directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe et lui accorder tous les pouvoirs dévolus à la direction générale et secrétaire-trésorière en son absence. Mme de Courval sera autorisée à signer tous les documents et effets bancaires.

**07-06-2018**

**PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TRANSPORT ADAPTÉ TRANS-APTE DE SAINT-PASCAL POUR 2018**

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte de payer la contribution municipale au Transport adapté « Trans-Apte » au montant de 1 497,82 \$ pour l'année 2018. Ce montant représente 2,4% d'un montant total de 62 307 \$.

**08-06-2018**

**AJOUT AU CONTRAT DE PAVAGE 2018 SUITE À L'ACCEPTION DE LA SOUMISSION DE CONSTRUCTION BML (09-04-2018)**

**ATTENDU QUE** La municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a accordé la soumission pour le pavage 2018 à la séance de mai 2018 au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction BML division Sintra au mètre linéaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Charles Montamat et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'ajout d'environ 220 mètres à celui estimé lors de l'appel d'offres soit 1 700 mètres. Le pavage total se fera sur une distance d'environ



Procès-verbal de la Municipalité de  
Saint-Joseph-de-Kamouraska

N° de résolution  
ou annotation

09-06-2018

1 920 mètres sur le rang 5 Ouest et sur la route de Picard.

**EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LA RÉALISATION DU  
PAVAGE DANS LE RANG 5 OUEST ET LA ROUTE DE  
PICARD**

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1.**

**ATTENDU QUE** la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire datée du 25 août 2014 informant la municipalité de la conclusion d'une nouvelle entente relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence qui attribue de nouvelles sommes au gouvernement du Québec pour les dix prochaines années, soit pour la période 2014-2024 ;

**ARTICLE 2.**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de ce programme, la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska recevra un montant de 524 962 \$ réparti sur cinq ans, pour ces infrastructures d'égouts, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures ;

**ARTICLE 3.**

**ATTENDU QU'**en deuxième partie des travaux, une programmation de travaux a été déposée auprès du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire le 5 mai 2017 ;

**ARTICLE 4.**

**ATTENDU** la réception d'une lettre de la direction des infrastructures –Québec du ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire en date du 25 juillet 2017 informant de l'acceptation par le ministre des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports en date du 7 juin 2017 pour la programmation des travaux en voirie concernant la route de Picard et la rang 5 Ouest pour une tranche de la subvention attribuée ;

**ARTICLE 5.**

**ATTENDU QUE** les signataires autorisés au dossier pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska sont : Mme Nancy St-Pierre, mairesse et Mme Nathalie Blais, directrice générale ;

**ARTICLE 6.** Le conseil est autorisé à faire le pavage des rues ci-dessus décrites *dans le devis*, portant le numéro 2018-01, en date du 20-02-2018 et la soumission du plus bas soumissionnaire conforme soit Construction BML division Sintra inc.



N° de résolution  
ou annulation

Procès-verbal de la Municipalité de  
Saint-Joseph-de-Kamouraska

ARTICLE 7.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 190 240 \$ pour les fins de la présente résolution.

ARTICLE 8.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **190 240 \$** jusqu'au remboursement par le programme de la taxe sur l'essence 2014-2018 et la contribution du Québec volet programmation de travaux soit en mars 2019

ARTICLE 9.

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise un emprunt temporaire **190 240 \$** pour la réalisation des travaux de pavage 2018 dans une partie de la route de Picard et du rang 5 Ouest. L'emprunt devra être versé à la demande de la direction dans le compte de la municipalité lors du paiement des travaux à l'entrepreneur.

10-06-2018

**TOUR CYCLISTE CHARLES-BRUNEAU 25<sup>E</sup> ÉDITION**

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation pour le passage sur le territoire de Saint-Joseph-de-Kamouraska du tour cycliste CIBC Charles-Bruneau ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la 23<sup>e</sup> édition de l'évènement le parcours de 4 jours ralliera Rivière-du-Loup à Boucherville et passera par Saint-Joseph-de-Kamouraska mardi le 3 juillet 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le passage du tour cycliste et en informera la population.

11-06-2018

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR UNE DURÉE DE DEUX SEMAINES POUR LES VACANCES ESTIVALES**

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu unanimement d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour les vacances estivales soit du 24 juillet au 2 août inclusivement et les colis postaux seront livrés à Saint-Alexandre exceptionnellement.

12-06-2018

**DONS ET/OU COMMANDITES**

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph autorise le paiement pour :

- *Unité Domrémy de Saint-Pascal au coût de 50\$*



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité de  
Saint-Joseph-de-Kamouraska**

- Projection 16-35 pour l'adhésion annuelle au montant de 50\$ et
- Souper bénéfice au profit de l'APHK au montant de 50\$ pour 2 personnes

**13-06-2018**

**PRET DE LA SALLE DES LOISIRS (OTJ) 23 JUIN 2018**

Il est proposé par m. Francis Boucher et résolu unanimement d'autoriser le prêt de la salle et du terrain de l'OTJ au comité du BMX afin d'y tenir la fête de la St-Jean-Baptiste le 23 juin et les profits iront pour le projet BMX

**14-06-2018**

**ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE POUR LE TERRAIN DE LA PISTE DE BMX**

**CONSIDÉRANT** QUE la demande du comité BMX pour assurer en responsabilité civile le terrain prêté par M. Eric Charest au comité BMX pour installer une piste de BMX pour l'ensemble de la population ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Charles Montamat et résolu l'unanimité du conseil d'accepter de payer un surplus d'environ 1 000 \$ au contrat d'assurance détenu par la MMQ au niveau des assurances responsabilité civile lorsque la piste de BMX sera en activité

**16-06-2018**

**RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT** QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation ;

**CONSIDÉRANT** QUE Mme Nathalie Blais, directrice générale, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectués tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2018 et ce, pour la période du mois de mai 2018 ;

Remboursements payés à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement, de repas et ménage : 902,64 \$
- Remboursement cellulaire inspecteur : 30 \$
- Salaires et frais Desjardins : P.P. 10 et 11: 6 520,65 \$ et 64,08 \$ 5 496,91 et 39,10 \$ pour un total de 12 119,74 \$
- Liste des comptes à payer au 31 mai 2018 : 56 186,67 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité qu'ordre est donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

**17-06-2018**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de Yves



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de  
Saint-Joseph-de-Kamouraska

Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents, la  
séance est levée à 22h20.

  
Nancy St-Pierre, mairesse

  
Nathalie Blais, directrice générale

**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil  
municipal convoquée pour le 12 juin 2018 à 20h30 et  
ajournée pour le 28 juin à 21h00 à la salle du conseil  
située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de  
Kamouraska.**

**Sont présents :** Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,  
Messieurs LES CONSEILLERS  
Charles-Henri Montamat,  
Michel Viens,  
Francis Boucher,  
Raymond Frève  
Renaud Ouellet,  
M. Yves Lapointe

Tous les membres présents forment le quorum.

La séance est ouverte à 21h00 par Mme Nancy St-Pierre,  
maresse, Nathalie Blais, directrice générale rédige le  
procès-verbal.

**18-06-2018**  
**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA  
SÉANCE SPECIALE**

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que  
l'ordre du jour de la convocation spéciale soit adopté.

**19-06-2018**  
**RÉSULTAT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR  
LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions ce 16 avril  
2018 ;

**CONSEDÉRANT** le prix des soumissions déposées  
incluant les taxes ;

Construction Ferdinand Laplante inc. :	833 453,77 \$
Construction Paul Pelletier :	868 725,00 \$
Construction Luc Moreau :	869 381,16 \$
Marcel Charest et Fils inc. :	886 457,25 \$
Kamco Construction inc. :	903 138,00 \$



N° de résolution  
ou annulation

Procès-verbal de la Municipalité de  
Saint-Joseph-de-Kamouraska

Construction René Bouchard Inc. : 1 029 888,56 \$

Suite au constat des prix des soumissions, un vote est  
demandé à l'ensemble du conseil ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Yves Lapointe  
et résolu à la majorité du conseil qu'un constat est fait pour  
confirmer le plus bas soumissionnaire soit : Construction  
Ferdinand Laplante inc. au prix de 833 453,77 \$ incluant les  
taxes.

M. Charles Montamat vote non à la proposition.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Yves Lapointe et résolu à l'unanimité de  
levée l'assemblée à 23h20.

20-06-2018